

Demande d'installation d'un assainissement non collectif

Mise à jour le 21 octobre
2020

Saint-Brieuc Armor

Agglomération gère le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)) des 32 communes de son territoire. Cette mission comprend, pour les constructions neuves ou les réhabilitations de bâtiments, un contrôle technique obligatoire consistant en la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur.

Faire ma demande d'installation

La demande d'installation est à transmettre en ligne ou par courrier postal.

Centre Technique de l'Eau

Service des Eaux - 1 rue de Sercq

22000 Saint-Brieuc

02 96 68 23 50

du lundi au vendredi : 08 h 30 - 12 h | 13 h 30 - 17 h

Fermé le jeudi après-midi

[Nous contacter via le formulaire en ligne](#)

Ploëuc-L'Hermitage

L'accueil du

[pôle de proximité de Ploëuc-L'Hermitage](#)

est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15.

Pour les communes de Saint-Carreuc et Ploëuc-L'Hermitage, le numéro pour contacter un conseiller est 02 96 42 17 70.

